

2012-4527
2013-04-24

RoCon ISP

**POUR LA FABRICATION DE PRODUITS UTILISÉS POUR LE CONTRÔLE
DU SPERMOPHILE DE RICHARDSON SEULEMENT**

Concentré émulsifiable

TECHNIQUE

GARANTIE

Graines de moutarde blanche (*Brassica hirta*) en poudre.....10.89%
Alpha-oléfine sulfonate de sodium..... 6.91%

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS



**DANGER - CORROSIF
SENSIBILISANT POTENTIEL POUR LA PEAU**

LIRE LES INSTRUCTIONS AU COMPLET AVANT UTILISATION

**SE RÉFÉRER À L'ÉTIQUETTE À L'ENDOS POUR PRÉCAUTIONS, PREMIERS
SOINS ET MODE D'EMPLOI**

CONTENU NET 4 litres

*NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 29305 LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES*

Rodent Control Inc.
Box 90089
Beaumont, AB T4X 0C8

Pour plus d'information sur l'utilisation de ce produit et/ou actions en cas d'urgence,
appeler 1-780-721-9894

PRÉCAUTIONS
TOXIQUE POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

DANGER – CORROSIF

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX ET LA PEAU - Peut endommager de façon irréversible les yeux. Nocif si absorbé à travers la peau. Ne pas mettre dans les yeux ou sur les vêtements. Transporteurs et utilisateurs doivent porter des verres de protection (lunettes protectrices, casque avec écran de protection), des gants imperméables, une chemise à manches longues, pantalon, bas et chaussures. Suivre les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection personnelle. S'il n'y a pas d'instructions de nettoyage, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Rincer à fond avec de l'eau et du savon après manipulation. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter de nouveau. Ne pas contaminer l'eau et l'alimentation humaine ou animale.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

À l'attention du Médecin: Un lavage gastrique pourrait engendrer des lésions aux muqueuses et est donc déconseillé.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

L'ENTREPOSAGE ET L'ÉLIMINATION NE DOIVENT PAS CONTAMINER L'EAU ET L'ALIMENTATION HUMAINE OU ANIMALE

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE: Entreposer dans son contenant original dans un endroit sec.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale ou provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication de pesticides homologués en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.